



# STATIONNEMENT AU CAM

## POINT A LA DATE DU 26 JANVIER 2018

### LES FAITS

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018 est entrée en vigueur sur tout le territoire français une loi promulguée le 24 janvier 2014 qui permet aux collectivités une autonomie de gestion de leur stationnement payant.  
La ville de Montrouge a confié cette gestion à la société INDIGO.

### LE FONCTIONNEMENT, LES TARIFS ET LES INCIDENCES POUR LES CAMISTES

- Le stationnement est gratuit de 20h à 9h ainsi que les dimanches et jours fériés.
- Du lundi au samedi de 9h à 20h :
  - o 2 types de zone ont été créés :
    - zone rouge : avenue Marx Dormoy
    - zone verte : rue Victor Basch, avenue du Fort, rue d'Arcueil, rue Carves, place Jules Ferry...
  - o Tarifs :
    - Non Montrougien :
      - Zone rouge : maximum 2 heures RENOUELABLES (à l'horodateur ou PAR TELEPHONE sur les applications OPnGO ou PAYBYPHONE)
        - o Minimum : 15 minutes : 1€
        - o 1 heure : 4€
        - o 1 heure 30 : 8€
        - o 2 heures : 12€
      - Zone verte : maximum 11 heures RENOUELABLES
        - o Minimum : 1 heure : 2€
        - o 2 heures : 4€
        - o 2€ de plus par heure jusqu'à 11 heures
        - o 11 heures : 22€
    - Montrougien :
      - Carte résident : à se procurer à la boutique Indigo 3/5 rue Georges Messier 92120 MONTROUGE (30€ par an ; 15€ par an en cas de renouvellement)
      - Zone rouge : maximum 2 heures RENOUELABLES
        - o Minimum : 15 minutes
          - Avec carte résident : 0,30€
          - Sans carte : 1€
        - o 1 heure :
          - Avec carte : 1,50€
          - Sans carte : 4€
        - o 1 heure 30 :
          - Avec carte : 3€
          - Sans carte : 8€
        - o 2 heures :
          - Avec carte : 4,5€
          - Sans carte : 12€
      - Zone verte : maximum 11 heures RENOUELABLES
        - o Minimum : 1 heure
          - Avec carte : 1€
          - Sans carte : 2€
        - o 2 heures :
          - Avec carte : 2€
          - Sans carte : 4€
        - o Avec carte : 1€ de plus par heure
          - Maximum 11h : 11€
        - o Sans carte : 2€ de plus par heure
          - Maximum 11h : 22€

Dans tous les cas de figure, les dépassements se soldent par le paiement du FPS (« forfait post stationnement ») de 33€.

## ACTUALITE

Dans la « foire aux questions » publiée sur le site Internet de la ville de Montrouge, il est indiqué que les tarifs sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier, mais que les rues, où les horodateurs ne sont pas installés ou à jour et où le marquage au sol « PAYANT » n'est pas encore peint, ne sont pas encore payantes.

### Commentaires de la Direction du CAM

Ayant pris connaissance de cette nouvelle réglementation, le Bureau du CAM a rencontré le jeudi 11 janvier le Maire de Montrouge, Etienne LENGEREAU accompagné du conseiller municipal chargé des sports Jean-Yves VERZEELE qui représente la ville au Conseil d'Administration du CAM.

Nous avons déploré la mise en place de ce nouveau système qui nuit aux possibilités de parking en voiture pour les Camistes ; les désagréments et les augmentations induits ont été présentés et développés.

En particulier :

- le classement de l'avenue Marx Dormoy en zone rouge rendant prohibitif le tarif de parking des joueurs de tennis et de hockey.  
Il a été demandé que les Camistes puissent bénéficier de la carte résident, ce qui semble impossible.
- les informations erronées apparaissant sur les horodateurs (« 33€ les 2 heures »). Il est prévu que les rectifications soient faites rapidement.
- la difficulté d'avoir les informations fiables sur les dates effectives de mise en route du système

Le Maire s'est engagé à créer 2 accès piétons directs au CAM par portillon et badge rue Victor Basch et avenue du Fort pour rapprocher l'entrée au club des zones vertes de stationnement.

En conclusion, les points et conseils suivants :

- **Tant que les horodateurs et les marquages ne sont pas opérationnels, le nouveau système ne s'applique pas.**  
**Vous n'avez donc pas à payer votre stationnement dans cette période.**
- Si vous vous garer dans les rues autour du CAM et que vous soyez malgré tout verbalisé, veuillez nous alerter immédiatement.
- Conseils de parking :
  - o vous pouvez vous garer à Bagneux dans les rues derrière le chantier du métro qui sont gratuites
  - o vous pouvez aussi aller au parking du centre commercial de la vache noire dont les 2 premières heures sont gratuites

